

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015**

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Bernard VERGRIETE, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Monsieur André HERLIN, procuration donnée à Madame Murielle HENIQUE, Monsieur David GUILLEZ, Madame Barbara LENGLET et Madame Laurence GAMBIER, excusés.

Secrétaire : Monsieur Hervé NOWAK

---

**Délibérations :**

- **Adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la ville de Gamaches.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare :

- Favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Gamaches.

- **AMEVA : Convention Assistance Technique Assainissement**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention Assistance Technique Assainissement avec l'AMEVA et à régler la participation financière qui est fixée pour 2015 à 141 €.

- **Arrêté limite d'agglomération route départementale n°116**

Afin de remettre un peu de logique et de limiter la vitesse à 50 km/h dans le sens « MEGECO » pour l'entrée et avant le calvaire vers Ailly sur Noye, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de reculer le panneau de sortie d'agglomération vers Ailly-sur-Noye après le calvaire. Une rencontre a été faite avec Monsieur GODET du Conseil Général qui s'en charge si un arrêté est pris.
- de remplacer les panneaux en entrée à Gollencourt par d'autres avec comme écrit : «*Cottenchy, le pont de grès*». Ce qui indiquera plus clairement une entrée d'agglomération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

**Etudes de devis peinture Mairie :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'association « La Maisonnée » pour un montant de 6 050 €.

Les travaux seront réalisés après le remplacement de la porte de la Mairie dont le choix de la matière s'est porté sur l'aluminium. Une demande doit être faite auprès des entreprises afin de réactualiser les devis.

Madame le Maire ajoute que les travaux d'accessibilité de la Mairie devraient commencer prochainement car la subvention qui avait été demandée au titre de la réserve parlementaire est accordée pour un montant de 5000 Euros.

Le 1<sup>er</sup> adjoint, H.NOWAK